

## G) Obtention a posteriori du titre HES: diplômes étrangers

Veillez noter que l'OPT-HES ne peut être acquise que par les titulaires d'un **diplôme d'une école suisse d'ergothérapie** reconnu par la CRS. Cette directive est conditionnée par l'accord entre la Suisse et l'UE et la pratique de reconnaissance de diplômes de formation au sein de l'UE.

**Une reconnaissance d'un diplôme étranger par la CRS ne permet donc pas l'accès à l'obtention a posteriori du titre HES.** En effet, l'obtention a posteriori d'un titre ne peut être délivré que par les autorités du pays dans lequel le diplôme a été obtenu. Renseignez-vous auprès de l'association professionnelle de votre pays d'origine sur les possibilités d'obtention d'un diplôme de bachelor ou la validation d'une équivalence.

**Les ergothérapeutes avec diplôme étranger peuvent demander une reconnaissance, respectivement l'enregistrement, auprès la CRS.** Vous avez besoin de l'enregistrement de votre diplôme étranger par la CRS dans les cas suivants :

- si vous êtes employée dans un cabinet ou une organisation d'ergothérapie (p. ex. centre CRS) ;
- si vous êtes employée en tant qu'ergothérapeute-cheffe dans un hôpital, une clinique ou une organisation d'ergothérapie ;
- si vous désirez vous établir en tant qu'indépendante (adhésion aux conventions tarifaires).

Pour les questions concernant la reconnaissance par la CRS, veuillez vous adresser directement à :

[registry@redcross.ch](mailto:registry@redcross.ch)

Vous trouvez des informations complémentaires concernant la systématique de formation dans le domaine de la santé sous :

[www.fr.bildung-gesundheit.ch/index.php](http://www.fr.bildung-gesundheit.ch/index.php)

L'offre de cours de l'ASE vous est bien sûr ouverte indépendamment de l'origine de votre diplôme. L'accès aux formations post-grades dans les Hautes écoles spécialisées (CAS-DAS-MAS) est également possible « sur dossier ». Pour les questions concernant l'accès aux formations HES post-grades, veuillez vous adresser directement à la Haute école correspondante (adresses: voir document „C\_Procédure OPT et adresses“).